

VÉLO ÉLECTRIQUE OU VÉLO ÉLECTRIQUE RAPIDE ?

Si vous avez envie d'acquérir un vélo électrique, gardez en tête qu'il en existe plusieurs versions. À vous de trouver celle qui vous conviendra le mieux ! Tous les vélos électriques ont des caractéristiques communes ; les différences résident souvent dans la dose de puissance dont vous avez besoin.

LES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (V.A.E.)

LES SPEEDBIKES, OU VÉLOS ÉLECTRIQUES RAPIDES

Aujourd'hui, c'est le vélo à assistance électrique simple qui est le plus populaire. Il s'agit d'un vélo équipé d'un moteur qui ne fonctionne que lorsque vous pédalez vous-même. En deux mots, si vous ne pédalez pas, votre vélo ne bougera pas.

Il existe une version plus rapide du vélo électrique, appelée « speedbike » ou vélo électrique rapide. Plus le vélo va vite, plus la réglementation est stricte.

Qu'est-ce qu'un vélo électrique ?

- Les vélos électriques sont connus sous le nom de « vélos à assistance électrique » (V.A.E.).
- Pour les conduire, pas besoin de permis, de plaque d'immatriculation ou d'assurance.
- L'assistance doit s'arrêter à 25 km/h
- La puissance du moteur n'excède pas 250 Watts
- L'assistance ne se met en route que si le cycliste pédale et s'arrête lorsqu'il ne pédale plus.
- Aucune condition d'âge n'est requise
- Il est possible d'installer une aide au démarrage qui ne doit pas excéder 6 km/h
- Pas d'obligation de porter un casque, même si cela est fortement recommandé
- Les cyclistes doivent circuler sur des pistes cyclables autant que possible
- Accrocher une remorque à un V.A.E. est autorisé

Qu'est-ce qu'un vélo électrique rapide ?

- Son moteur lui permet de dépasser les 25 km/h
- Il est considéré comme un cyclomoteur et non comme un vélo
- Il est réservé aux conducteurs âgés de 16 ans au minimum
- Son moteur peut atteindre 500 Watts et une vitesse de 45 km/h
- Comme une mobylette, il doit être immatriculé et être couvert par une assurance
- Le cycliste doit être détenteur du permis AM (cyclomoteur) ou B (voiture)
- Le port d'un casque homologué est obligatoire
- Il n'est pas autorisé à rouler sur les pistes cyclables
- Attacher une remorque ou un siège enfant à un vélo électrique rapide n'est pas autorisé

• ÉQUIPEMENT : COMMENT BIEN LE CHOISIR ?

Les vélos électriques sont un peu plus lourds que les vélos classiques. Pour cette raison, vous devez considérer les points suivants :

- Les freins avant et arrière doivent être puissants. De nombreux fabricants utilisent déjà des freins à disque sur les vélos électriques de leur assortiment. On recommande d'utiliser au minimum des freins sur jante hydrauliques ou des V-brakes, qui offrent une puissance de freinage correcte.
- Nous vous conseillons d'installer des pneus légèrement plus larges que la moyenne ou des pneus de grandes marques spécialement pensés pour les vélos électriques. Ceux-ci offrent un confort de conduite optimal et une protection contre les crevaisons plus élevée, puisque le vélo pèse plus lourd et roule plus vite.